MUNICIPAL, PROVINCIAL ET MATIONAL.

### ANGLETERRE.

Londres, le 11 mai. - Le Courier donne sous titre bureau du Courier, 3 heures l'article

· Une nombreuse réunion des membres des deux imbres du parlement s'est tenue à Apsley-House matin, et est restée un temps considérable en libération. On disait généralement que les arranmens pour la formation du nouveau ministère uent réglés, et devaient être soumis au roi au-urd'hui. Sa Majesté n'est pas encore arrivée en

-Le même jour dit, dans son city-article, que bruits couraient encore ce matin que lord mey devait continuer ses fonctions, tandis que autres annonçaient que le duc de Wellington avait

- Des affaires importantes ont été traitées hier Foreing-Office, où tout le corps diplomatique lrouvait présent. Les différens membres ont été upes pendant long-temps, et nous apprenons e la plus grande consternation regnait parmi cerns membres de ce qui forme ce qu'on appelle le

- On lit dans le Globe :

"Il court en ville des bruits qui, nous l'espéns, ne sont pas fondés, des mouvemens popu-res qui auraient éclaté dans les districts maacturiers. On désigne Manchester et Hudders-

- La cour du conseil commun s'est assemblée , sur l'invitation du lord maire, afin d'aviser mesures à prendre à l'égard du bill de réme. Une pétition à la chambre des communes a résolue; et pour donner plus de solennité à remise, il a été décidé que toute la cour acapagnerait le lord-maire et les shérifs à la chamdes communes.

Les électeurs de Westminster se sont réanis ourd'hai à la taverne de la Gouronne et l'Ancre, de prendre des mesures en harmonie avec la hation alarmante do pays.

Que pareille réunion a eu lieu dans le quartier

Hier après-midi , vers cinq heures un nomtur rassemblement stationnait dans le voisinage la chambre des communes et de Palace-Yard. duc de Cumberland, accompagné du marquis Londonderry et de lord Rossyln, passant à eval dans Parliament street vers l'hôtel de Hor-Guards, ils furent reconnus et poursuivis avec huées et des sifflets par une foule d'environ 200 los hommes et enfans. A la porte de Horseands, les cris devinrent terribles, lorsque son base royale salua les assaillans d'une manière loyale salua les assailland les loyale. La foule les soivit à travers le Parc jusda palais de Saint-James, où le duc de Cumberdet le marquis de Londonderry revinrent sur pas et se dirigèrent au grand trot vers la aubre des communes, où ils descendirent. Ils encore assaillis de hurlemens assourdissans de sifflets qui continuèrent jusqu'à ce qu'an fort achement d'hommes de police nettoya la rue et stablit l'ordre.

Les journaux sont remplis de détails sur les auxquelles la nouvelle de la lier, lière a donné lieu dans les provinces. Hier, Birmingham, la réunion élait de plus de 100,000 150nnes; quatre heures avaient suffit pour les sembler. Une députation de trois personnes est the pour Londres, chargée d'ane petition adres à la chambre des communes par l'assemblée,

la cité de Westminster, la résolution de la population des comtés de Warwick et de Stafford, de les aider pour la cause commune.

- Une pétition a également été résolue hier dans une réunion à Manchester, et envoyée à Londres par une députation. La pétition porte plus de 25,000 signatures.

A Liverpool, une réunion a été décidée pour lundi prochain, afin de pouvoir déterminer jusque là quelle est la meilleure marche à suivre par le peuple pour assurer le succès de la réforme.

- On lit dans un journal :

Cité, une heure et demie. — L'agitation va crois-sant dans la Cité. Pas de subsides, c'est le cri général. Des envoyés de Birmingham, Manchester, et autres villes, sont déjà ici pour se con-certer avec les autorités de la Cité. Une circonstance digne de remarque, c'est l'absence de tout excès de tout tumulte.

Les consolidés sont tombés à 83 118, et remontés à 83 1/2. L'emprunt belge est à 73 1/2.

Il circule une liste du ministère tory , la voici Le duc de Wellington , président ; sir J. Leach ; lord chancelier ; M. Baring , chancelier de l'échiquier; lord Lyndharst, les archives avec entrée au conseil.

Bureau du Courier, 3 heures après-midi.

Une nombreuse réunion de membres des deux chambres du parlement a eu lieu ce matin chez le duc de Wellington, et s'est prolongée fort longtemps. On disait généralement que les arrangemens pour la formation du nouveau ministère avait été arrêtés, et devaient être soumis au roi aujourd'hui même. Le roi n'est pas encore arrivé à l'heure qu'il est.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Seance du 10 mai. - Lord Ebrington a fait la motion

suivante:

« Qu'une humble adresse soit présentée à S. M., afin de lui représenter humblement le profond regret, ressenti par cette chambre, du changement annoncé dans les conseils de S. M., par suite de la retraite de ministres dans lesquels cette chambre, continue à placer son inaltérable confiance; que cette chambre, conformément aux recommandations contenues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse du trône de S. M., a rédisé es retreues dans le discourse de la retreue de S. M., a rédisé es retreues de la retreue de la que cette chambre, conformément aux recommandations contenues dans le discours du trône de S. M., a rédigé et renvoyé à la chambre des pairs, un bill pour la réforme de la représentation nationale, lequel, dans leur conviction, devait assurer les prérogatives de la couronne, l'autorité des deux chambres du parlement, ainsi que les droits et les libertés du peuple; que la chambre des communes croit de son devoir de faire connaître à S. M. que ses sujets ont les yeux fixés avec le plus profond intérêt et avec inquiétude sur le sort de cette mesure, et qu'elle ne peut déguiser à S. M. que l'adoption de toute modification, qui aurait l'effet d'en tronquer les principes ou d'en paralyser l'efficacité, exciterait le plus grand désappointement (disappointment) et déplaisir; que cette chambre est, en conséquence, forcée, par suite du plus profond attachement à la personne de S. M. et au trône, de supplier, humblement mais instamment, S. M. de n'appeler dans ses conseils que des personnes qui puissent conduire à bonne fin, et sans en détacher aucune des parties essentielles, le bill pour la réforme de la représentation nationale, qui a récemment passé dans cette chambre. n

la représentation nationale, qui a récemment passé dans cette chambre. 
M. Bariny dit que le but d'une pareille motion est de forcer le roi à reprendre les ministres démissionnaires.

Lord Althorp nie que tel serait le résultat, et défend la motion d'un semblable but
M. Hume dit qu'il conseillerait au roi de faire une création de pairs, et de reprendre les mêmes ministres parce qu'il n'y avait personne dans les deux chambres du parlement qui fut plus capable de faire passer le bill. Il considère la marche suivie par le roi, comme le résultat de si détestables conseils qu'il voudrait bien connaître, qui avait pu fes donner à S. M., afin de savoir à qui il fallait reprocher un résultat si désastreux et si mal entendu (longs applaudissemens.) 
M. Hume en prononçant ces dernières paroles, avait tourné les yeux vers la tribune ou le duc de Cumberland, le marquis de Londonderry et lord Lyndhurt se tenaient. Quand le quis de Londonderry et lord Lyndhurt se tenaient. Quand le roi a des ministres, continue M. Hume, il ne devrait se con-fier qu'à cux. S'il y a derrière le trône des conseillers plus fier qu'a eux. Sil y a derrière le trone des conseillers par l'assemblée, puissans peut être que le roi lui même, que ces conscillers habituel.

The pour Londres, chargée d'une petition adres puissans peut être que le roi lui même, que ces conseillers habituel.

The pour Londres, chargée d'une petition adres puissans peut être que le roi lui même, que ces conscillers habituel.

The pour Londres, chargée d'une petition adres puissans peut être que le roi lui même, que ces conscillers habituel.

The prolongent pendant plusieurs minutes. M. Hume croit que leurs chapeaux, et d'y substituer le velours noir habituel.

The prolongent pendant plusieurs minutes. M. Hume croit que leurs chapeaux, et d'y substituer le velours noir habituel.

ces conseillers clandestins l'entendent en ce moment ; s'il en ces conseillers clandestins l'entendent en ce moment; s'il en avait le pouvoir il leur arracherait le masque du visage et les exposerait dans toute leur monstruosité politique aux regards et à l'exécration du peuple. (Longs applaudissemens.) Ils peuvent compter que s'ils persistent dans leur ligne de conduite actuelle il exécutera à leur égard sa menace à la lettre. (Nouveaux applaudissemens.)

Lord Morpeth espère que le vote de cette séance app or tera la preuve convaincante, que, si les ministres se retirent, il n'y a de la faute de la chambre des communes en quoi que ce soit.

M. Robinson et lord Sandon appuient la motion.

Après une discussion longue et prolongée, dans laquelle sir R. Peel, MM. O'Connell et Hunt prennent tour à tour la parole, la motion est adoptée par 288 voix contre 208; majorité ministérielle, 80.

Une discussion s'engage ensuite sur la manière dont l'adresse serait présentée à S. M. Il est arrêté qu'elle le sera par tous les membres de la chambre des communes qui font partie du conseil-privé du roi.

#### FRANCE.

Paris, le 12 mai. - Nous apprenons avec un profond sentiment de douleur qu'un engagement meurtrier a eu lieu à Grenoble entre le 35° et la population. Dix citoyens auraient été tués. Le télégraphe qui a apporté cette fatale nouvelle ajoutait que la tranquillité était rétablie ; mais on s'attend à de nouveaux troubles pour le lendemain.

Nous pouvons affirmer que ces tristes événemens étaient connus de quelques personnes dès hier ma-(Messager.)

D'après des nouvelles postérieures, il paraîtrait que le 35° régiment de ligne, par suite d'une transaction, aurait de nouveau quitté Grenoble.

- On lit dans les Debats: a M. Cavier a été frappé avant-hier soir d'un accident qui donne les plus grandes inquiétudes à la famille et aux amis de ce savant illustre : M. Cavier a éprouvé en dinant de la difficulté pour avaler ; ce premier symptôme a bientôt été suivi d'une paralysie incomplète du côté droit ; les facultés intellectuelles sont restées parfaitement intactes, mais on n'a point encore oblena d'amélioration notable dans les autres symptômes de la maladie, malgré les secours qui lui ont été prodigués par tout ce que la science compte de plus célèbre; nous espérons pourtant que la France, ou plutôt que le monde savant tout entier n'aura pas à déplorer la perte d'un homme dont la vie a tant illustré la France.

-Par ordonnance du roi du q mai : « Pour l'année 1832, et à partir du premier mai, le traite-ment attaché à la dignité de maréchal de France est réduit de quarante mille france à trente mille

- On écrit de Turin que le gouvernement sarde vient de mettre son armée sur le pied de paix. Les 60,000 hommes ont été réduits à 20,000 ; et tous les régimens n'auront plus que 1,500 hommes.

- On lit dans le Breton , du y mai :

a Hier, le mot d'ordre était donné; nos carlistes devaient faire leur levée de bouclier dans l'Ouest comme à Marseille, et il paraît que la nouvelle de leur complète déconfiture dans cette ville ne leur était point encore parvenue; car nous apprenons aujourd'hui qu'ils ont causé grand remue ménage dans nos environs.

nos environs.

" Un grand nombre de paysans carlistes s'étaient montrés décorés de rubans verts, dans les communes de la Chapelle-Basse-Mer, Vallet, Verton, le Palet, etc., et., bien qu'ils fussent sans armes, ils n'en aunoncaient pas moins des intentions peu pacifiques; mais ils ont été dissipés sur tous les points, et partout la fermeté de nos magistrats municipaux a prouvé que les intrigans n'avaient aucun succès à attendre de leurs menées. A la Chapelle-Basse-Mer, où les légitimistes étaient en plus grand nombre, ils seraient peutètre parvenus à faire quelques mauvais coups, mais 30 homêtre parvenus à faire quelques mauvais coups, mais 30 hommes de troupes, empruntés aux détachemens de Louroux-Bottereau, sont bientôt arrivés, et ont fait justice de ces fan-

n A Saint-Michel, du plus loin qu'ils ont apercu la gen-darmerie, ils se sont hâtés de faire disparaître les rubans verts de leurs chapeaux, et d'y substituer le velours noir

- Nous avons dit hier que M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie , faisait des préparatifs de départ pour se rendre en Russie. Ce voyage occupe beaucoup les salons politiques. Il est d'autant plus remarquable que ce diplomate a éprouvé depuis six mois deux fortes maladies et qu'il sort à peine de convalescence. On dit qu'il y a vingt ans qu'il n'est allé à Saint Pétersbourg.

S. Exc. doit s'embarquer à Lubeck avec sa suits, qui sera nombreuse. L'empereur Nicoles a cans doute désiré recueillir de la bouche même de son ambassadeur des notions précises sur l'état des choses en

-M. lo baron Rotschild et M Salomon Rotschilds son frère et son beau-père sont partie il y a trois jours pour Londres. On dit que le but de ce voyage est de conférer avec leur frère ainé sur l'emprunt à faire par la Belgique pour la capitalisation de la portion de la dette mise à la charge de cette puissance par le fameux protocole.

# BELGIOUE.

Bruxelles , le 14 mai. - Le roi a visité hier jusque dans ses plus petits détails, le palais de l'industrie transformó depuis peu en hôpital pour les cholériques, en cas d'invasion de la maladie.

S. M. a présidé le conseil des ministres à trois

- Le docteur Fallot , médecin principal de l'armée, rentré de la mission qu'il avait recue du département de la guerre, d'aller étudier le choléra à Londres et à Paris, a été reçu hier en audience particulière par S. M.
- M. le major Zantis est nommé lieutenant-colonel commandant le premier régiment de chasseurs à pied.
- Depuis quelques jours le 3º régiment de ligne en garnison dans notre ville a un grand nombre de soldats malades, ces hommes sont attaqués de légères fièvres qui, sans leur faire courir aucun danger leur rend le service impossible. Les compagnies cesernées souffrent beaucoup plus que celles cantonnées dans le faubourg. Le nombre des malades est actuellement de près de 600. Il n'y a eu que 10 à 12 décès.
- On a remarqué hier matin que MM. Ch. de Brouckère, de Meulensere, Raikem, Lebeau, Destouvelles, de Gerlache, les généraux Desprez et Evain, ont été successivement reçus par le roi.

- On lit dans le Moniteur belge :

En rendant compte de la séance de samedi, l'Indépendant cherche à prouver que M. de Meulenaere, forcé de déclarer qu'il ne s'opposait pas à la proposition d'une adresse au roi, avait par cela même condamné d'une manière formelle le langage qu'il avait tenu quelques minutes auparavant. L'Indépen. dant est dans l'erreur. M. le ministre des affaires étrangères avait dit à la fin de son rapport que le gouvernement a arrêté son plan de conduite, et qu'il est décidé à refuser de prendre part à de nouvelles négociations, avant que le traité n'ait recu un commencement d'exécution par l'évacuation du territoire. Cette déclaration ne s'éloigne pas trop, il nous semble, des termes de la proposition de M. Leclercq, et l'on ne voit pas comment M. de Meulenaere, en acquiescant au projet d'adresse, dont les termes se rapprochent de ceux dont il s'est servi, aurait pu se mettre en contradiction avec lui-même.

Le ministère s'est réuni à la chambre dans cette circonstance, et il a vu avec satisfaction une démarche qui ne peut que donner force et appui au gouvernement et lui assurer la confiance du pays. »

- L'Emancipation annonce que M. Wallez, secrétaire de la légation belge à Londres, était en wille depuis jeudi soir. Le fait est inexact.

- Depuis le 25 avril jusqu'au 10 mai, le choléra a enlevé à Courtrai 23 personnes dont 5 hommes et 18 femmes. On attribue cette différence de la mortalité dans les deux sexes à l'usage immodéré du genièvre que font les femmes de la classe pauvre.

Le célèbre Lablache est arrivé en cette ville : il assistait à la représentation d'hier soir.

- Malgré le mauvais temps et une pluie continuelle, les blessés de septembre se sont rendus hier

au palais de S. M. pour lui offrir un superbe drapeau aux couleurs nationales. L'absence du roi qui se trouvait à Lacken, a décidé les défenseurs des mémorables journées à déposer le drapeau au pied de l'arbre de la liberté planté devant le palais.

C'est alors que M. le major Stieldorff harangua la foule nombreuse composée de citoyens de toutes les classes qui entourait les blessés de septembre

dans les termes suivans :

« Les blessés de septembre exposent leur étenderd aux yeux d'un monarque ami de la valeur, et aux regards de l'armée Belge, comme un monument historique de l'amour qu'ils portent à la

» Puisse-t-il, ce drapeau, rappelant l'empire de leur courage, quand la patrie était en danger, faire germer la haine de notre jeune armée contre le despotisme et la tyrannie d'un ennemi déloyal, en lui prouvant, comme au mois de septembre que les Belges savent mourir pour la patrie et son indépendance. »

Des cris de vive le roi, vive l'indépendance de la Belgique, ont terminé ce discours.

- La représentation d'hier a offert un incident remarquable. A la chute du rideau, après le second acte du Chape-ron, un billet a été jeté sur la scène pour demander la Brabançonne, et tous les spectateurs se sont réunis pour récla-mer ce ehant national. Mondonville s'est présenté, et, après un moment de répit nécessaire pour se procurer la Brabanconne, il a chanté ces couplets, qui nous rappellent de si grands souvenirs, avec une verve et un entraînement qui ont électrisé tout l'auditoire. Le dernier couplet a été écouté dans un profond recueillement par tous les spectateurs, qui s'é taient levés spontanément et répétaient le chœur avec enthou siasme. Ce vers du premier couplet: Avec Nassau plus d'indi-gne traité! a été redemandé et couvert des plus vifs applaudisse-mens. Les blessés de septembre, qui avaient été dans la soirée démens. Les blessés de septembre, qui avaient été dans la soirée dé-poser leur drapeau au pied de l'arbre de la liberté , assistaient à

### - On écrit d'Anvers le 14 :

La représentation de la Muette de Portivi donnée hier à notre théâtre par des artistes de Bruxelles et d'Anvers, a été des plus brillantes. Une foule de dames garnissaient les loges On a entendu avec un plaisir tout nouveau l'exécution de cette dans notre révolution Le duo Amour sacré de la patrie, fort bien chanté, a été accueilli par un tonnerre d'applaudissemens et redemandé. Cet air avait électrisé tous les cœurs. Seulement on demélait ça et là quelque visage maussade, quel-que figure pâle et alongée : il était facile de voir la gêne qu'éprouvaient les bons amis de Guillaume dont le timpan qu'eprouvaient les bons amis de cultifaime dont le timpan aurait été bien plus agréablement frappé par le mélodieux refain, Wilhelmus van Nassauwen.... Nassauwen, qui nous a endormis durant deux ans. I's ont pu rendre compte le soir même dans leurs sociétés respectives de l'amour qu'on porte à leur cher pairon. C'était le cas pour ces messieurs de tirer le foulard à la Chassé et à la Van Speyk pour essuyer leur impoble fee. leur ignoble face.

Vers la fin du spectacle on a demandé la Brabanconne quelques sissets honteux ont osé se faire entendre, mais ils ont été promptement couverts par des bruyantes salves d'ap-

plaudissemens

# LIÉGE, LE 15 MAI.

La dernière séance de la chambre des représentans fait honneur à nos députés. Ils ont senti que l'énergie était, dans les circonstances où nous sommes, un imperieux devoir; et nous avons va avec plaisir que toutes les opinions qui partagent d'ordinaire l'assemblée se sont spontanément réunies dans un sentiment commun, celui de la dignité et de l'honneur de la Belgique. Le choix des membres chargés de rédiger une adresse au roi annonce que la chambre, en adoptant cette mesure, n'a pas cédé à un mouvement de colère irrefléchie, mais à une conviction raisonnée : elle a voulu faire entendre au monarque un langage précis et ferme, aussi éloignó des exagérations déclamatoires que d'une mollesse peureuse. Nous espérons que la commission comprendra tous ses devoirs. Le rôle qu'elle est appelée à remplirest beau et d'une haute importance. Il s'agit pour elle d'exprimer les vœux éclairés du pays, de tracer en quelque sorte la voie que doit suivre le gouvernement, et de prouver à la coul'appui des élas du peuple ne lui manquera jamais chaque fois qu'il lui sera nécessaire

Cette unanimité de la chambre, l'ardeur et la joie que manifestent nos soldats en se portaat aux frontières, cet enthousiasme qui accueille sur nos théâtres les chants patriotiques de la révolution, tont nous atteste que le patriotisme n'est point mort, ainsi que l'ont prétendu quelques esprits

Si l'on doit récourir aux armes , la valeur Belge saura se déploier avec éclat; nous avons une armée aujourd'hui, une armée brave, nombreuse, bien disciplinée et qui brûle du désir de venger ses affronts. Les chefs dignes d'elle ne lui manquent pas : elle en a dont le nom est célèbre au loin ; Les Desprez, les Langerman, les Magnan, les Trommelin nous apportent le tribut de leur vieille expérience et de leur courage épronvé; avec enx entre dans nos rangs un élément de puissante d'émulation et de noble rivalité. Les troupes hollandaises qui se recrutent de mercenaires suisses , prussiens , nassaus, lesquels ne voient dans l'enrôlement que l'argent qu'il leur donne, sont-elles plus puissantes en force morale que les troupes Belges combattant pour l'indépendance nationale et la liberté, avec d'anciens compagnons d'armes que leurs sympathies amènent parmi nous?

Que la Belgique ait confiance en elle-même. Ses enfans, quoiqu'il arrive, sont prêts à la défendre et, tout nous porte à le croire, les grands pauvoirs de l'état ne voudront pas rester au-dessous

de leur mission.

Le gouvernement a reçu un nouveau protocole, en date du 11 mai, portant le nº 60. Dans ce protocole, la conférence désaprouve l'enlèvement de M. Thorn, et invite le gouvernement hollandais à le faire mettre en liberté. Elle invite aussi le gouvernement belge à faire élargir les individus impliqués dans l'affaire de Tornaco, dont, au contraire, elle approuve l'arrestation, mais qu'elle voudrait voir tetourner paisiblement dans leurs foyers, dit le protocole, dans l'intérêt d'un mutuel oubli.

- La commission de l'adresse au roi s'est réunio avant-hier. Elle a demandé au ministère communication de plusieurs pièces, et notamment du protocole nº 59. Elle a nommé pour son rapportent

M. Leclercq.

- Décidément M. Coghen a donné sa démission Il quitte, dit-on, le ministère, par suite des tergiversations du conseil, qui, après avoir décidé le rappel de notre ministre à la cour de St. James, on est revenu à une mesure beaucoup moins prononcée, beaucoup moins rigide.

On lit dans le Courrier Belge , arrivé ce malin: » Hier, dans l'après midi, M. Leclercq a été mandé chez le roi. On parle de l'entrée de ce représentant au ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Thenx. Tout le monde applaudira au renvoi de M. de Theux dont l'incapacité devient de jour

en jour plus notoire.

- L'armée hollandaise se concentre sur not frontières; nous ignorons si les mouvemens qui ont lieu depuis quelques jours dans les bataillous ennemis ont un satre motif que la revae da rol Guillaume, annoncée pour aujourd'hui même; mais en tout cas, nous pouvons assurer que notre st mée se porte également en avant, et va prendre position le 15, sur l'extrême frontière, en face de l'ennemi. Le quartier général de la première di vision quitte Louvain pour se porter à Hassell; une partie de la division de réserve prendra poi (Indépendant.) tion à Tirlemont.

Le 2º régiment de chasseurs à cheval, qui était à Louvain, et le 2° régiment de lanciers so

sont porté vers la frontière. On mande de la Prusse-Rhénane que le 4º corps qui se trouvait à Breslau a recu l'ordre de se rendre dans les provinces du Rhin , où l'on va assembler pa corps d'armée de 80,000 hommes dont le quartiers général sera à Aix-la-Chapelle.

- Sir Robert Peel s'est refusé, dit-on, à se charger de la composition du nouveau cabinet auglais, et d'après les dernières nouvelles de Londres du Il au soir, c'est à lerd Wellington et à lord Lynd-

surst que cette mission est confiée. - Une lettre de Londres , reçue aujourd'hui par un négociant de Liége, annonce que la plus grande fermentation rècus fermentation règne dans cette ville, et qu'on craint que des troubles sanglans n'y éclatent si lord Wel-

lington et ses amis arrivent au pouvoir. - Le Messager de Gand annonce qu'il est arrive du parquet de Bruxelles à celui de Gand un re quisitoire contre luxelles à celui de Gand un re quisitoire contre lui, dont il ne connait pas encore

tette affaire, on révoquerait l'ordonnance contre les associations patriotiques et on présenterait à ce sujet une loi fort libérale, ainsi que sur la presse, dans laquelle il ne serait pullement question de cautionnement. On proposerait, en oumenter questions tout à fait conciliantes au sujet de la mentres qui se sont déclarés contre les cautionnemens. Il est maique le prince de Wallinstein, comme jadis MM. de Vil-lle et Peyronnet, est un partisan prononcé des cautionnenens, mais les circonstances changent quelquefois l'opinion de hommes du pouvoir.

# INSTRUCTION PUBLIQUE. (4º Article.) Considérations générales.

J'ai parlé, dans mon dernier article (1) de la néessité d'accorder au pouvoir une haute influence ur l'instruction publique. Si nos législateurs admellent cette nécessité; s'ils reconnaissent surtout que le pays a besoin d'un enseignement national (ce qui, selon moi, ne peut faire l'objet d'un doute pour des hommes ayant mission d'arrêter les conditions dexistence intérieure d'un état naissant), force leur un de charger le trésor public du soin de créer et de watenir ce système d'instruction. Et d'ailleurs, dès l'instant qu'on reconnait qu'il faut que chaque commune possède au moins une école, qu'importe que la dépense en soit puisée, en partie dans la caisse communale, en partie dans le trésor de l'état, ou oute entière dans celui-ci? Dans l'un on l'autre deces cas, en effet, l'instruction ne se donneratelle pas aux frais des contribuables? Remarquons da reste qu'il y aurait une grande garantie à la meltre toute entière au compte de l'état, puis-Von enleverait au gouvernement la faculté d'accorer, suivant ses vues, des subsides à telles localiés plutôt qu'à telles autres, garantie qui n'exisbra point, si, comme aujourd'hui, un système misorme n'est adopté sous ce rapport.

Nous l'avons vu tout récemment encore, la parfishité du gouvernement dans la distribution des se mars accordés aux établissemens d'instruction comnunale, est grande, et l'on a dû s'étonner d'enbulro certaines réclamations faites de ce chef des représentans, lors de la discussion du budel de l'intérieur.

Mais, dira-t-on peut-être, quelle impulsion vouavous que le gouvernement imprime à l'instruc-on publique? Que pouvez-vous attendre d'un miaière qui a pour tout système de n'en point avoir? conviens des premiers que si l'impulsion devait enir de celui qui nous gouverne, très volontiers renoncerais à la lui demander, mais l'on sait du le que les fonctions de ministre ne s'inféodent hi dans tels ou tels personnages, et il serait ablarde de supposer que des législateurs, ayant à réter une des institutions les plus importantes , vont Resurer la portée de la loi qu'ils redigent sur la apacité d'un ministère, et ne déposent dans ses positions aucune prévision d'avenir, aucun senment des besoins auxquels il faudra bien satisfaire, og plus tôt ou plus tard. D'ailleurs, de ce seul que le trésor fournirait à l'entretien de l'enleignement public, et qu'une bonne part de la sur-Teillance en serait laissée au pouvoir, il ne réallerait pas encore que toute l'impulsion dût parde celui ci. J'ai déjà dit que que smots à cet gard, et c'est un point qui doit devenir plus clair la suite de ces considérations.

Maintenant que je me suis franchement prononcé faveur de la centralisation de l'instruction puque, il convient de prouver qu'elle ne répathe en rien à la liberté pleine et entière de l'ensnement et à la garantie la mieux assurée contre dabus que le pouvoir pourrait être tenté d'en faire offir. S'il en était autrement, mon plan ne manque hit pas de soulever les critiques les plus justes; et dai pas été le dernier à le comprendre.

Admettons done que par la loi sur l'instruction pablique il soit arrêté que chaque commune posedera au moins une école, laquelle sera entretethe aux frais du trésor. C'est là le point important, tar il en résultera que l'instruction sera assurée à dann sur tous les points du royaume. Dès lors,

Bépuis quelques jours, on assure qu'il est question de réunir extraordinairement les états de Bavière, pour leur sommettre certaines propositions financières, relatives à la Grèce. Afin d'amener les états à faire des concessions dans part du gouvernement.

Mais, cette disposition admise, ne contrariera telle en rien la liberté de l'enseignement? Evidem ment non ; que peat-il en résulter , en effet , qui s'oppose à ce que chaque citoyen érige, à son gré, une école primaire, ou moyenne, ou même supé rieure? Cette liberté demeure pleine et entière pour tous. A côté de chaque établissement public , rien n'empêche qu'il se fonde un établissement privé et indépendant de la loi relative à cette matière, Vos principes ne s'accordent point avec ceux professés dans les écoles, au nom et en vertu de la majorité représentée par les chambres et par le gouvernement; libre à vous de répudier ceux-ci pour votre propre compte et pour celui de vos enfans, et de renoncer au bénéfice de la loi. Que vous soyez catholique, protestant, juif, athée, déiste, peu importe, quant à la faculté que vous avez de choisir tel instituteur qui vous convieune; mais, si vous faites scission avec la marche la plus généralement suivie, si vous faites bande à part dans l'état, et si la liberté la plus illimitée sous ce rapport vous est garantie, vous trouverez juste de payer ce que doit coûter une semblable liberte, et que la bourse des contribuables ne vous soit pas ouverte pour satisfaire à vos goûts per-

De cette liberté peut résulter la concurrence la plus salutaire. C'est en combinant celle-ci avec un système d'instruction tel que je le propose, que le zèle des professeurs et des instituteurs publics sera constamment stimulé de la manière la plus utile; c'est même plus, c'est la plus puissante garantie que les écoles du gouvernement répondent à l'attente publique. Il deviendra ainsi impossible qu'il existe un établissement d'instruction, soutenu par le trésor, qui soit essentiellement maqvais; car, le cas échéant, il aura promptement au seuil de sa porte un établissement indépendant et rival, dont le succès ne tardera point à protester hautement contre l'inutilité de l'autre, et force sera bien alors au pouvoir de rendre celui-ci meilleur, ou de convenir qu'il est inhabile à diriger l'enseignement. Pareille garantie n'existait point sous l'exgouvernement, car il suffisait que vous n'adoptassiez pas en tous points ses principes, pour que l'au torisation d'ériger une école vous fût refusée. Pour ceux qui veulent voir un peu au delà de la superficie des choses, voilà un des bienfaits importans de la liberté de l'instruction, qui doit porter un jour tous ses fruits. X (La suite à demain.)

Discours prononcé par M. Leclercq, à la séance de la chambre des représentans du 12 de ce mois.

Je m'étais occupé à formuler un projet d'adresse à S. M. En attendant celui de M. H. de Brouckere, j'avais d'abord pris le parti d'abandonner ma rédaction Mais après de mûres réflexions, il m'a semblé que la proposition de M. H. de Brouckere n'était pas assez précise, et que par conséquent elle n'était pas propre à remplir le but qu'on se propose d'atteinure par une adresse.

Quel est en esfet ce but? C'est, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères de donner au gouvernement la force qui lui est nécessaire. Dans les circonstances geaves où nous allons peut-être nous trouver, il faut témoigner à l'Europe que le gouvernement est soutenu dans ses démarches par toute la nation. Mais pour qu'il sache s'il est bien soutenu, il faut nettement préciser l'opinion de la chambre sur la marche à suivre désormais; alors il ne pourra plus hésiter, car il se

a sulve desormais; alors il ne pourra plus nesiter, car il se sentira fort de l'appui du peuple.

Il ne reste à justifier les propositions contenues dans la formule d'adresse que j'ai faite. La première de ces propositions est qu'on exprime à S. M. le vœu de la chambre, que les négociations avec la conférence de Londres soient inque les negociations avec la conférence de Loudres soient in-terroinpues aussi long-temps que le traité du 15 novembre 1831, n'aura pas été ratifié nurement et simplement; la deuxième que les mesures les plus promptes et les plus éner-giques soient prises, afin de terminer soit par un traité de giques soient prises, afin de terminer soit par un traité de paix, soit par la guerre, les différends entre la Hollande et la Belgique. Enfin, la troisième proposition est d'assurer le roi de l'appui de la nation dans toutes les mesures qu'il jugera nécessaire de prendre dans l'intérêt de l'honneur, de la liberté et de l'indépendance de la Belgique; ces propositions sont déduites de l'état où se trouve la nation, et de l'effet que cet état produit sur les esprits.

C'est en examinant avec soin la position où l'en nous a

C'est en examinant avec soin la position où l'on nous a mise, le sens des ratifications, et des réserves qui les détruisent complètement, que vous connaîtrez le but des puissances étrangères. Pour cela, il faut envisager notre situation sous le rapport de la politique extérieure, puis sous le rapport de rielle. Pour ce qui concerne notre politique extérieure, on vous l'a répété souvent, les puissances à l'égard de la Belgique, et je ne crains pas de le dire, à l'égard de la France elle-même, les puissances ont toujours tendu à étouffer la

La France est derrière nous, elles nous a soutenus, mais elle a montré de la faiblesse; elle recule devant ses propres actes, et le temps viendra, je le redoute fort, où elle sacrifiera la Belgique à sa propre sécurité, qui toutefois ne sera qu'éphémère et trompeuse.

Quant à l'Angleterre, elle ne prendra jamais d'autres décisions que celles qui seront conformes à ses intérêts. Dès lors, on ne doit faire aucun cas de son alliance avec la France. Elle s'est unie à la France, parce qu'elle appréhendait que celle-ci, dans les premiers temps de la révolution, ne s'emparat de la Belgique. Elle maintiendra cette alliance d'absorber la Belgique. Mais, si la guerre éclate et que la France d'absorber la Belgique. Mais, si la guerre éclate et que la France éprouve un échec, l'Angleterre elle-même se joindra à ses ennemis pour partager ses dépouilles. Voilà pour l'ex-

Pour l'état intérieur, il dépend de notre position à l'extérieur. Si cette position n'inspire aucune confiance, il n'y a pas d'esprit public, et un peuple n'existe que par l'esprit public : or, il ne saurait y en avoir chez nous quand nous ne sommes sûrs de rien, et que tout est remis en question.

Enfin, le dirai-je, sous le rapport de notre propérité maté-rielle, depuis plus d'un an tous nos débouchés sont fermés. L'effet qui en résulte est le dégoût, le malaise, la désiance; et si cet état se prolonge, nous tomberons dans un marasme tel que notre perte en sera la suite nécessaire. C'est là ce que savent et ce que veulent les puissances, et voilà pourquoi elles prolongent tant cette situation. Ce système leur a déjà trop bien réussi depuis un an. Souvenez vous que chaque fois σu'on voulait nous arracher de nouvelles concessions, je dis cela moi pour en fare un rerroche à personne, mais pour retirer une leçon du passé; souvenez vous que l'on nous disait toujours que c'était une affaire définitive. Ainsi, quand il s'est agi des 18 articles on vous a annoncé qu'ils étaient irrévocables; on vous a engagés à faire un sacrifice à la paix. Vous y avez consenti avec peine; et bientôt on a exigé de vous de nouvelles concessions, et on vous a imposé les 24 articles qu'on dit encore être irrévocables. Alors nous ne manquames pas de nons écrier que ce nouveau traité n'était pas plus ir-révocable que les 18 articles, et qu'on cherchait à nous ar-racher un nouvelle acte de faiblesse aux yeux de l'Europe, pour nous leurrer ensuite. C'est ce qui arriva en effet: Les ra-tifications qui dessire. tifications qui devaient être pures et simples sont arrivées avec

Voyons maintenant la nature de ces réserves, et nous ver-rons ce qui nous reste à faire dans la position où nous som mes placés. Le ministre vient de nous dire que ces réserves mes placés. Le ministre vient de nous dire que ces réserves étaient insignifiantes. Comment est-il possible qu'un acte aussi important que celui qui consacre l'anéantissement des traités de 1815, qui donne à la politique européenne de nouvelles bases directement contraires à la politique des rois absolus, comment est il possible, dis je, qu'un acte aussi important, ne contient que des réserves insignifiantes? Non, messieurs, ne le croyez pas! et cette seule considération doit vous convaingement des passes contemps dans les partifications en traite. croyez pas: et cette seule considération doit vous convain-cre que toutes les paroles contenues dans les ratifications ont été pesées, et que les puissances y attachent une grande im-portance. L'Autriche et la Prusse ont fait des réserves pour les droits de la confédération germanique, c'est-à-dire, qu'elles n'admettent rien de ce qui est relatif au Luxembourg. Par-là elles p'admettent réallement augus plantes du troité En effection elles n'admettent réellement aucune clause du traité. En effet toutes les clauses de ce traité sont corrélatives, elles se lient entre elles; de manière qu'elles sont le prix les unes des au tres. Les pertes que l'on impose d'une part, on les compense de l'autre, et je n en veux pour preuve que la réponse de la conférence au mémoire du roi Guillaume, à qui elle fait remarquer, quant il se plaint d'être lésé d'une part, les avantages qui lui sont

Ainsi quand nous avons dû céder le Luxembourg on a voulu nous donner une compensation d'un autre côté et par conséquent lorsqu'on fait une réserve sur un point la réserve porte iéellement sur tous, tous sont remis en question à cause de la corrélation qui existe entre eux et qui ne permet pas de les séparer. A ces considérations ajoutez celle ci, que la de les séparer. A Prusse et l'Autriche ne ratifieront jamais tant qu'on n'aura pas fait droit à leurs réserves. Ai je besoin de vous parler de la Russie? elle n'a donné qu'une adhésion conditionnelle, de sorte que réellement sa ratification n'en est pas une. Maintenant quelle opinion devez-vous avoir de la conduite que tiendraient les puissances si vous aviez égard à leurs éserves? la chose est facile à decider quand on sait ce qui s'est passé à Londres,

Les 24 articles ont été rédigés et signés par les plénipotentiaires des cinq puissances; des lors sous peine de s'exposer à un désaveu, ils n'ont du arrêter que ce qu'ils avaient le pouvoir de signer, et les puissances qu'ils représentent ne peuvent rien alléguer pour refuser les 24 articles, à moins ne peuvent rien alléguer pour refuser les 24 articles, à moins qu'elles ne prétendent que leurs plénipotentiaires ont excédéleurs pouvoirs. Or elles n'ont pas encore allégué un fait sem, blable, elles doivent donc en conscience exécuter le traitée ou elles manquent à la foi promise. En cet état, quelle conduite doit tenir la Belgique? négocier de nouveau? maipermettez-moi de poser un dilemme d'où il serait difficile de sortir. Je dirai, ou la conférence de Londres avait les pouvoirs nécessaires pour négocier, ou elle ne les avait pas. Si ses ponvoirs étaient suffisans, ce qui a été fait pour le traité des 24 articles est bon et valable, et si les puissances ne veulent pas le tenir pour bon et valable, c'est qu'au lieu de rendre la paix à la Belgique, elles veulent perpétuer son malaise et la conduire à sa perte. Dans ce cas et avec de telles intentions de la part des puissances, toute négociation Indiase et la conduire a su perte. Dans ce cas et avec de telles intentions de la part des puissances, toute négociation est inutile. Si au contraire, es plénipotentiaires des puissances n'avaient pas les pouvoirs suffisans, il est encore plus inutile de viver de la conduire de sur la conduire de inutile de négocier avec eux.

Voilà, messieurs, le dilemme dont je défie le plus ha-bile de sortir, et l'une et l'autre branche nous conduit à cette conclusion, qu'il n'y a rien à gagner pour la Belgique à négocier. Que nous reste-til donc à faire? ce qu'une nation fait quand elle est en discorde avec une autre nation. Il faut donc aller droit à la Hollande, lui faire des propositions de paix, et si elle refuse lui faire la guerre. Je sais, messieurs, que nous devous des égards à la France et à l'Anqui nous ont soutenus, et qui ont ratifié le traité purement et simplement. Mais, si nous ne devons pas compromettre ces puissances, nous ne devons pas non plus nous laisser compromettre par elles.

D'ailleurs, leurs ratifications, quoique faites sans réserve, ne font pas que le traité soit définitif, même entre elles et nous. Je ne vois, en effet, dans ce traité, que la Belgique d'une part, et l'Europe entière de l'autre. Je ne conçois pas qu'il ne soit obligatoire que pour la France et l'Angleterre qu'il ne soit obligatoire que pour la France et l'Angleterre; car, tandis que ces puissances reconnaîtraient que la Belgique est composée de telles provinces, que telles et telles limites lui appartiennent, la Belgique serait tout autrement constituée pour le reste de l'Europe, ce qui implique contradiction. Le traité donc, tant qu'il n'est pas signé par toutes les puissances, ne lie aucune d'elles.

Cependant, messieurs, je suis d'avis qu'il faut ménager la France et l'Angleterre, il faut leur demander l'exécution du traité, et si elles refusent, nous sommes tout à fait décarés à

traité, et si elles refusent, nous sommes tout à fait dégagés à leur égard, et nous sommes libres de faire la guerre, Je sais qu'à ce mot on va se réctier sur les maux incalculables, sur les calamités que la guerre peut entraîner; mais ce n'est pas pour un mot la Relaigne dans authorisations la Relaigne dans authorisations. moi qui met la Belgique dans cette position: la Belgique s'y trouve; il faut qu'elle trouve le moyen d'en soutr avec honneur. Si vous voulez être une nation, il faut agir comme une nation, ne pas vous laisser déshonorer, ni vous fouler aux pieds s' recomme une de la comme une nation pas vous laisser deshonorer, ni vous fouler aux pieds s' recomme une control de la comme une nation pas vous laisser déshonorer, ni vous fouler aux pieds s' recomme une control de la comme une nation pas vous laisser deshonorer, ni vous fouler aux pieds s' recomme une control de la comme une contr pieds. Si vous ne voulez pas être une nation, il ne faut pas continuer ce système bâtard qui nous rend la risée de l'Europe et nous expose à mille affronts. Si vous ne pouvez exister par vous-même, je n'hésite pas à le dire, il faut vous réunir à une autre nation assez puissante pour vous protéger

efficacement. (Bravos prolongés.)

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 14 mai.

Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès, 2 garçons. 2 filles, 7 hommes, savoir : Gilles Léonard Gustin, àgé de 79 ans, cabaretier, rue de la Bou-cherie, veuf d'Anne Waltrin. — François Lhomme, àgé de 78 ournalier , rue Grande-Bêche', veuf d'Anne Jeanne Viteux. — Noël Maghin, âgé de 68 ans , tailleur, faubourg Sainte-Walburge, époux de Marie Françoise Colsen. — Phrlippe Montbrun, âgé de 63 ans , tonnelier, faubourg Sainte-Marguerite, célibataire. — Jean Gilles Jacoby, âgé de 50 ans , journalier rue du Mery, époux de Marie Françoise Germain Maignerife, cellbataire. — Jean Gilles Jacoby, age de 30 ans, journalier, rue du Mery, époux de Marie Françoise Germain. — Joseph Léonard Lhote, agé de 27 ans, cordonnier, rue St.-Remi, époux d'Anne Catherine Dardenne. — Joseph François Reingout, agé de 21 ans, soldat au 11º régiment is bataillon

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

# SOCIÈTE D'HARMONIE.

Dimanche, 20 mai, harmonie de 5 à 8 heures du soir.

L'assemblée générale, convoquée pour dimanche dernier, n'ayant pas eu lieu à cause du mauvais tems, est remise à dimanche prochain 20 mai; il sera procedé:

1º A la mise aux voix des deux propositions concernant les

officiers et les étudians.

2º Au ballotage d'un grand nombre des candidats. 3º A la nomination d'un membre de la commissi on admi-

Le scrutin sera ouvert à 5 heures du soir, au local de la

NB. Pour satisfaire à plusieurs plaintes, tendantes à voir

interdire l'entrée de l'établissement aux personnes qui se per-mettent de s'y introduire sans droit, la commission prie MM. les associés de se munir de leur carte personnelle les jours de concert et de Bal, et d'inscrire sur le registre à ce destiné, les étrangers qu'ils présentent. Liége, le 15 mai 1832.

Par la commission administrative, J. J. COLLETTE, secrétaire. 715

Les personnes qui auraient des prétentions à charge de feu M. Dabremont sont priées d'en faire remettre la note dans la huitaine au nº 570, rue Féronstrée.

On demande un GARÇON de billard, Souverain-Pont, nº 321.

La VENTE de TULIPES qui devait avoir lieu à Fontainebleau, faubourg Sainte Marguerite, lundi 14 courant, est remise à jeudi 17 de ce mois, à 3 heuces de l'après-dîner. 717

On demande un OUVRIER patissier-confiseur. S'adresser au Fidèle Berger, rue de l'Université.

A VENDRE, pour cause de départ, une CALECHE ayant servi. S'adresser à l'hôtel de l'Aigle Noir. 720

Jolie MAISON à LOUER pour la Saint-Jean prochain, sise rue Basse-Sauvenière, n° 841. S'adresser rue Haute-Sauvenière,

MAISON à LOUER, rue Fond-St.-Servais, nº 480.

#### AVIS IMPORTANT.

M MORITZ BERNARDT, de Saint-Pétersbourg, oculisteopticien de la cour de Saxe, vient d'arriver en cette ville, et ne croit pouvoir mieux se recommander à la confiance du public qu'en lui faisant part de quelques-unes des nombreuses at-testations qu'il a obtenues dans les principales villes de l'En rope et notamment les suivantes :

La collection de M. Bernardt est la plus complète, et, sous tous les rapports, la plus parfaite que j'ai vue. Il est d'ailleurs impossible de rencontrer un opticien plus habile à reconnaître les différens dégrés d'altération dont la vue peut être affectée, et de mieux apprécier les diverses modifications que doivent subir les verres propres à les corriger. C'est avec con-fiance entière que je signale M. Bernardt, comme un homme

d'un tact et d'un talent rare.
Docteur ANCIAUX, professeur à l'université de Liége. Je partage entièrement l'avis de M. le professeur Ansiaux-BAUD, professeur à l'université de Louvain-

M. Bernardt m'a fourni plusieurs instrumens d'optique, de la plus grande perfection : je me suis assuré que tous ces instru-mens sont faits par lui. Sa collection de verres à lunelles est admirable. Il est rare de rencontrer un opticien qui réunisse tant de connaissance et du mécanisme de la vue, et des moyens de remédier à tout ce que la vue pourrait présenter de

KLUYSKENS, professeur dans la faculté de médecne, à l'université de Gand.

J'ai eu le plaisir de voir la belle collection d'instrumens d'optique, dont est possesseur M. Moritz Bernardt. C'est avec beaucoup de satisfaction que je lui donne un témoignage de l'habileté qu'il met à confectionner les verres de toute espèce, dont l'usage est de rémédier aux nombreux accidens de la vue M. Moritz Bernardt connaît bien le mécanisme de la vision, dont il fait une étude particulière, à l'esset de donner à ses verres de formes les plus avantageuses dans les diverses affec-

tions des yeux.

CURTET, docteur en médecine, et professeur dans

Penseignement médical, a Bruxelles

M. MORITZ BERNARDT est logé Hôtel d'Angleterre, der-rière le Spectacle, il ne demeurera ici que 8 jours. Il se rendra chez les personnes qui voudront bien le faire

Mercredi 23 mai 4832, à 3 heures de l'après-dîner, chez le sieur Gerard Fraipont, cabaretier à Ligney, canton de Waremme, il sera procédé par le ministère de Me JAMOULLE, notaire à Faime, à la VENTE aux enchères publiques d'une pièce de terre en labour sise territoire de Lens-Saint-Remi canton d'Avennes, au lieu dit Fond de Tourinne, contenant 179 perches 77 aunes (un bonnier 18 verges grandes 5 petites) mesure locale, détenue par M. Cartuyvels par bail qui expirera au 15 mars 1833. Elle sera d'abord exposée en masse, en-

S'adresser audit notaire JAMOULLE pour plus amples ren-

# ( ) BELLE VENTE DE BOIS, DE HAUTE FUTAYE.

Jeudi 24 mai 1832, à 10 heures du matin, MM, les acquéreurs du bois Saint-Paul, à Ramet, feront VENDRE, au pied des arbres, en lieu dit Jean-Sart, commune de Ramet, par le ministère de M° DELVAUX, notaire, quantité de trèsbeaux chênes, dont plusieurs ont 4 aunes 377 lignes (15 pieds) de circonférence, propres à faire des arbres d'usine, balanciers et autres usages. A crédit.

S'adresser, pour voir les portions à vendre, au sieur Fran çois Bourgeois, garde-forestier, à Ramet.

# Immeubles à vendre par expropriation forcée.

Premier lot - 1º Une pièce de terre arrable, située en lieu dit Froidmont, commune de Haccourt, section de Froidmont, canton de Glons, district de Liége, premier arrondissement de la province de Liége, contenant environ soixante trois perches vingt aunes, exploitée par le sieur Henri Libert Froidmont, cultivateur audit Froidmont, commune de Haccourt.

2º Une pièce de terre arable, située audit lieu de Froid-mont, commune dite de Haccourt, section de Froidmont, contenant environ cinquante-sept perches, cultivée par ledit Henri Libert Froidmont.

Deuxième lot. — 3º Une pièce de terre arable, située audit lieu de Froidmont, commune dite de Haccourt, section de Froidmont, contenant environ septante-deux perches exploitée par ledit Henri Libert Froidmont.

4º Une pièce de terre arable, contenant environ quarante cinq perches, située audit lieu de Froidmont, section de Froidmont, commune dite de Haccourt, exploitée par M. Fontaine, desservant à Woonck.

5º Une pièce terre arable, située audit lieu de Froidmont, section de Froidmont, commune dite de Haccourt, conte nant environ quatorze perches cultivée par Jean Lambert Swenen , cultivateur audit Haccourt.

Troisième lot. - 6º Une pièce de terre arable, contenant environ trente-quatre perches, située dans la campagne der-rière Hellembaye, commune dite de Haccourt, section des Basses Campagnes, exploitée par le sieur Gerard Froidmont, cultivateur à Lixhe.

7º Une pièce de terre arabe, contenant environ soixantesing perches, située sur le Thier, dessus Graaz en lieu dit

Lhoneux, section de Graaz, commune dite de Haccourt, cultivée par Joseph de Mollin, cultivateur à Haccourt.

Les dits immeubles, situés dans la commune de Haccourt.

au canton de Glons, district de Liége, premier arrondisse-ment de la province de Liége.

La saisse en a été faite à la requête de M. Jean Baptiste Hedin, marchand de vins, demeurant à Verzy près de Rheims, royaume de France, par procès verbal dressé par Michel Servais Houdret, huissier près la cour supérieure de justice, séant à Liége, en date du vingt-six avril mil huit cent trente-deux, enregistré à Liége, le vingt-huit même mois, ledit huissier muni d'un pouvoir spécial du saisissant, par procuration et substitution chirographaire lui délivrée par M. François Collin avoué, demeurant à Liège, en date du dix-huit avril mil huit cent trente-deux, enregistrée à Liège, le même jour, volume 52, folio 52, recto case & Liége, le même jour, volume 52, folio 52, recto case & Recu pour droit quatre-vingt cents et pour additionnels vingtun cents, total un florin un cents, signé, Lavalleye, ledit M. Collin, fondé de pouvoirs du saisissant par acte sons seing privé, en date du douze février 1821, enregistré à Liége, le vingt-cinq août mil huit cent trente, volume 158, follo 123, verson par le control de la folio 123, verso case première. Recu pour droit 80 cents pour additionnels 28 cents, total un florin huit cents, signé

Sur la dame veuve Gilles Dupuis, réalliée au sieur Constant Philippart, cabaretière, demeurant dans la commune de Lixhe, et sur ledit Constant Philippart même, demeurant avec sadité épouse à Lixhe, canton de Glons, premier arrondissement de la province de Liége.

Une copie entière dudit procès-verbal de saisie a été re-mise avant l'enregistrement à M. François Henri Mathias Kips, greffier du juge de paix du canton dudit Glons, pre-mier arrondissement de la province de Liége, lequel avisé

Une pareille copie a été remise aussi avant l'enregistement à M. Uldaric Libert Halen, assesseur de ladite commune de Haccourt, lequel a aussi visé l'original.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques, à Liége, le 3 mai milbuit cent trente-deux, vol. trente un, n° 62, et au greffe du hibunal civil de première instance séant à Liége, le huit même mois.

La première publication du cahier des charges pour paivenir à la vente desdits immeubles, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance seant à Liège, le lundi vingt-cinq juin 1832 à dix heures du matin.

Me François COLLIN, avoué, patenté pour 4832, le 17 avril même année, nº 435, par la régence de Liége, y demeurant, rue Grande Tour, nº 86, est chargé d'occuper et occupera pour le saisissant, sur la présente poursuite et chez lequel domicile est élu. Fr. COLLIN, avoué patenté.

Je soussigné commis-gressier du tribunal civil de première instance séant à Liége, certifie que, conformément à l'attecle 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été cejourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liége, le neuf mai 4832.

Signé, RENARDY, commis greffier. Enregistré à Liége, le neuf mai 1832, fol. 108, case 4, Reçu pour enregistrement 1 florin 60 cents, pour rédaction 62 cents et demi, total deux florins 80 cents 12.

Signé, DE HARLEZ.

Fr. COLLIN, avoué patenté. Conforme :

# COMMERCE.

Fonds anglais du 11 mai. - Consol., 83 112.

Bourse de Paris du 12 mai. — Rentes, 5 p. 010, jouish du 22 mars 1830, 96 fr. 00 c. — 4 112 p. 010, jouissance du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 010, jouiss du 22 juin 1830, 69 fr. 5 — Actions de la banque, 1680 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 35 c. — Emprunt coyal d'Rspagne 1830, 78 010. — Emprunt d'Harti, 000 fr. 001 — Emprunt rom. 81 112. — Emprunt Belge 76 010.

Bourse d'Amsterdam du 12 mai. — Dette active, 43 i 14 43 42 718. — Idem différée 00100. — Bill. de ch. 46 314 010 00. — Syndicat d'amortissement 71 314 010 010. — Rente remb 2 112, 010 010 Act. Société de comm. 00 010 00. Rus. Hope et Ce 5, 92 112 94 114 00. — Dito ins. gr. 11. 58 112 00. — Dito C. Ham., 00 010 0. — Dito em. à L. 00 010. — Rent. fr. 3 °10, 68 112 114 60. — Esp. H. 5 010. 00 — Dito à Paris, 00 010 — Rente perpet. 00 010 010 010 010. — Vienne Act. Banq. 00 010 — Métall., 85 114 5 010 0. — A Rot. 112 0.00. — Dito 2° 1. 000. — Lots de Potogne 00 010. Naples Falconet 5, 74 112 010 0 00. — Dito Londres 00 010 0. — Brésil. 00 010 010. Grecs 00 010. — Perp. d'Amst., 49 314 318 112 318.

Bourse d'Anvers du 14 mai. — Changes. — Amsterdan ci. 1 118 av. P. — Paris c. j 118 b. — Londres 4018 et A; 2 mois 4016. — Hambourg c. j. 35 5116. — Francfort c. j. 35 1316; 3 mois 35 112.

	a courts jours.	à 2 mois.	a 3 mos
Amsterdam Londres. Paris. Francfort. Hambourg.	47 114 A 35 13116 35 5116	35 518 P 35 118 A	46 43116
	Escomp	te 4 010	

Cours des Effets. Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt, 97 1/4 P. Empr. de 10 mill., 94 1/2 A. Empr. de 24 mill., 74 5/8 \$ 75 1/4 P. Dette active, 5 94 0/0 P. Belgique

Dette active, Oblig. de Entr. Hollande. Dette active , 00 010. 84 318 et 87 314 Oblig. synd. Rent. remb.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spertacle, à Liégh